

Vaud

Modifié à 15:48

## Les plaintes contre Mathilde Marendaz pour le slogan "ACAB" classées



Les plaintes contre Mathilde Marendaz pour le slogan anti-police "ACAB" ont été classées / Le Journal horaire / 34 sec. / aujourd'hui à 13:03

Le Ministère public vaudois classe les plaintes déposées contre la députée Mathilde Marendaz. Pour s'être exposée avec le slogan anti-police ACAB, l'élue de la gauche radicale était sous le coup de plaintes pénales pour atteinte à l'honneur.

Pour les délits comme la diffamation, la calomnie ou l'injure, il faut que la personne visée soit identifiée ou identifiable, explique le Ministère public. Or le slogan ACAB ("All cops are bastards", soit "tous les flics sont des bâtards" - ou "des salauds") pointe justement "tous les policiers", non pas directement les auteurs des plaintes.

"Ces derniers n'ont pas la qualité de lésés et les infractions en question ne peuvent donc être poursuivies", écrit vendredi le Parquet dans son communiqué.

## Portée particulière de l'affaire

Pour rendre son ordonnance de non-entrée en matière, le procureur général Eric Kaltenrieder a aussi relevé que l'incitation à la haine, une infraction poursuivie d'office, ne pouvait pas être retenue. Et pour cause, les policiers ne figurent pas dans la liste des catégories protégées (race, ethnie, religion et orientation sexuelle) par le Code pénal.

Le Ministère public explique encore qu'il a souhaité communiquer publiquement sa décision "en raison de la portée particulière de cette affaire" qui avait fait grand bruit dans le canton de Vaud et au-delà.

Sur une publication Instagram de mars retirée par la suite, Mathilde Marendaz posait avec une pancarte dénonçant l'industrie du béton et comprenant, en plus petit, l'inscription ACAB.

## L'institution et pas les individus

La députée du Grand Conseil s'était attiré de nombreuses critiques. Des plaintes avaient été déposées par l'Association professionnelle des gendarmes vaudois (APGV), la Fédération suisse des fonctionnaires de police (FSFP), ainsi que cinq policiers en fonction ou à la retraite.

>> Lire en détail: [Les gendarmes vaudois portent plainte contre la députée Mathilde Marendaz](#)

Mathilde Marendaz avait présenté ses excuses, réfutant tout appel "à la haine des policiers en tant qu'individus". L'Yverdonnoise avait expliqué qu'elle critiquait en revanche "l'institution policière et les violences dont celle-ci se rend coupable".

Son parti, Ensemble à Gauche, avait dénoncé un "acharnement politique et médiatique", mais reconnu une "maladresse en regard de sa fonction de députée".

ats/asch

Publié à 15:35 - Modifié à 15:48

À consulter également





## Les gendarmes vaudois portent plainte contre la députée Mathilde Marendaz

19h30

Le 27 mai 2023

## La RTS

[À propos](#)

[FAQ](#)

[Conditions générales](#)

[Charte de confidentialité](#)

[Gérer les paramètres relatifs aux cookies](#)

[Contact](#)

[Travailler à la RTS](#)

[Communiqués de presse](#)

[Play Suisse](#)

[Recevoir nos programmes](#)

[Comment écouter nos podcasts](#)

[Ventes aux professionnels](#)

[Visiter les studios](#)

[Assister aux émissions](#)

[La Boutique RTS](#)

[RTS Avec Vous](#)

[Valeur Publique](#)

[SRF](#) | [RSI](#) | [RTR](#) | [SWI](#)